

# LE COSMOS EN QUELQUES MOTS



## LE COSMOS EN QUELQUES MOTS ...

Le CoSMoS – Organisation patronale du sport, est une association loi de 1901 créée en 1997 à l'initiative de plusieurs acteurs institutionnels sportifs. Ces derniers souhaitaient revendiquer la spécificité du sport et voir naître une convention collective spécifique à l'ensemble de la branche *sport*.

## MISSIONS

A l'écoute de tous les employeurs du sport, le CoSMoS a pour objet de :

- Représenter et porter les intérêts de ses adhérents et de l'ensemble des employeurs du sport auprès des pouvoirs publics,
- Accompagner et former ses adhérents notamment en droit social grâce à un service dédié aux adhérents,
- Négocier la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) avec les partenaires sociaux.

## LA GOUVERNANCE DU COSMOS

Elle s'articule autour de trois collèges de représentants qui siègent au sein de son Conseil d'Administration :

- Collège « général » dans lequel se retrouvent nos associations, le Siège national et ses OD
- Collège « sport professionnel »
- Collège « loisirs marchands et événementiel »<sup>7</sup>, dans lequel siègent nos SCA fédérales.

## POURQUOI ADHÉRER AU COSMOS ?

- **Être accompagné** au quotidien dans son rôle d'employeur et sa professionnalisation par une équipe de juristes accessible et disponible à votre écoute à partir d'une hot line personnelle
- **Être formé et informé** grâce à une offre de formation sur la gestion d'une structure sportive et des articles & newsletters pour rester informés sur l'ensemble des actualités vous impactant (droit social, formation professionnelle, nouveaux dispositifs d'État ...).
- **Faire entendre sa voix** auprès des pouvoirs publics, des institutions sportives et lors des négociations de branche, grâce à une représentation solide et renforcée de la FFESSM.
- **Echanger** en rencontrant les structures du sport qui partagent vos enjeux, vos préoccupations & vos idées.

## COMMENT ADHÉRER AU COSMOS ?

L'adhésion groupée au CoSMos, via la tête de réseau des professionnels de la plongée -GPF (Groupement des Professionnels Fédéraux créé par la FFESSM)- est intégralement prise en charge par la fédération.

Pour bénéficier de cette adhésion groupée, il vous suffit d'accepter l'adhésion (\*) en fin de la fiche de renseignement dans le dossier d'agrément ou de renouvellement et de vous rendre ensuite sur le site du Cosmos (à l'adresse indiquée en fin de la fiche de renseignement) pour finaliser votre adhésion annuelle au Cosmos en renseignant en ligne le bulletin dématérialisé.

*(\*) Le fait de refuser l'adhésion au GPF et au COSMOS ne fait l'objet aucun remboursement.*

## **LE COSMOS ET LA CCNS**

En tant qu'acteur le plus représentatif des employeurs de la branche sport, le CoSMoS a joué un rôle majeur dans les négociations de la Convention collective nationale du sport (CCNS), signée le 7 juillet 2005 et étendue le 25 novembre 2006, impulsant et réactivant le dialogue entre les partenaires sociaux durant 8 années. Il négocie avec l'ensemble des partenaires sociaux l'adaptation dans le temps de la CCNS et mène de nombreuses actions pour favoriser sa mise en œuvre, notamment en proposant un certain nombre de services à ses membres : formation, guide d'utilisation de la CCNS, fiches juridiques, conseil, ...

La Ffessm est partie prenante de la vie du CoSMoS en siégeant au sein de son Conseil d'Administration -par le GPF-.

[www.cosmos-sports.fr](http://www.cosmos-sports.fr)

[Rejoignez le Cosmos](#)



# CoSMoS

Immeuble Le Baudran,  
21-37 Rue de Stalingrad,  
94110 ARCEUIL

Secrétariat – Accueil : 01 85 78 63 80  
Permanence Juridique : 01 85 78 63 90  
Email : [secretariat@cosmos-sports.fr](mailto:secretariat@cosmos-sports.fr)